

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESELVE
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 4 JUIN 2015

Etaient présents : MM. Yves BUTIN, Etienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Philippe DEFOSSE, Carlos BOLIVAR, Marcel CLERET, Régis HOUDARD, Éric ROUZÉ, Thomas DEFOSSE, Benoît COUTELLIER

Etaient absents : M. Jean-Pierre BILLARD excusé

Secrétaire de séance : M. Carlos BOLIVAR

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 30 mars 2015 aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1) 2015-15 : Délibération pour la souscription d'un emprunt

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser les travaux de bordurage et de cheminement piétons rue de la Beinette (2^{ème} tranche).

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Syndical décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Picardie à savoir :

Nature du prêt : Prêt à taux fixe

Montant du prêt : 100 000 €

Taux appliqué : 1,05%

Durée : 3 ans

Périodicité : Trimestrielle

Amortissement : Progressif du capital

Commission d'engagement : 200 €

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

2) 2015-16 : Délibération portant désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2016 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- De désigner coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, l'agent administratif de la commune.

3) 2015-17 : Délibération concernant les travaux rue de la Beinette (2^{ème} tranche)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion d'ouverture des plis qui a eu lieu en date du 16 octobre 2014, quatre entreprises sur six avaient répondu.

L'entreprise PIVETTA a été retenue pour un montant de 193 311.00 € HT soit 231 973.20 € TTC.

Monsieur le Maire informe les membres présents que les travaux débuteront mi-juin 2015.

Le Conseil municipal approuve le choix de l'entreprise et donne pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des travaux cités en objet.

4) 2015-18 : Délibération autorisant le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux rue de la Beinette

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier concernant les travaux de bordurage et cheminement piétons rue de la Beinette. Il précise que cette rue se trouve sur le domaine public routier départemental en agglomération.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il informe que la commune doit passer une convention avec le Département de l'Oise.

Il fait part au Conseil Municipal qu'à l'article 4.1 de la convention, et en application de l'article L 228-2 du Code de l'environnement il est demandé la réalisation de piste cyclable ou marquages au sol en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une rénovation complète de la rue et qu'il n'y a pas lieu de réaliser cette piste cyclable.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. C'est pourquoi, il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention avec le Département de l'Oise

5) 2015-19 : Désignation de nouveaux délégués du SIVOM

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2014-38 du 27/11/2014 nous avons approuvé la modification des statuts du SIVOM portant sur le nombre de délégués. Nous avons reçu la copie de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2015 qui rend effectif cette modification. De ce fait, il convient à chaque commune membre de nommer de nouveaux délégués, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Yves BUTIN, titulaire
- Monsieur, Philippe DEFOSSE, suppléant

6) Questions diverses

M. le Maire informe les membres présents que les élections régionales ont lieu les 6 et 13 décembre 2015. Pour faciliter l'organisation, il est décidé de repousser l'arbre de Noël au 20 décembre 2015.

M. Cléret demande la possibilité que soit installé des poubelles au arrêt de car. Le conseil accepte.

Il fait remarquer également que des enfants en vélo rue de la Beinette sont toujours dans le virage et que cela s'avère dangereux qu'il serait bien d'en avertir les parents.

Un courrier dans les boîtes pourrait être envisagé.

Il est fait remarquer à M. le Maire plusieurs choses :

- a) Beaucoup de rats et de lapins : Prévoir une dératisation. M. le Maire est chargé de demander des devis

- b) Problème avec les regards rue de la Beinette. Mauvaise écoulement des eaux durant les fortes pluies. Plusieurs propositions ont été recensées, installer une grille à la place des regards serait une bonne alternative à essayer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée suivent les signatures.

Monsieur BUTIN Yves

Monsieur SYRYN Etienne

Monsieur DEFOSSE Thomas

Monsieur HOUDARD Régis

Monsieur BOLIVAR Carlos

Monsieur CLERET Marcel

Monsieur COUTELLIER Benoît

Monsieur ROUZE Éric

Monsieur LELOIRE Chrislain

Monsieur DEFOSSE Philippe

Monsieur BILLARD Jean-Pierre